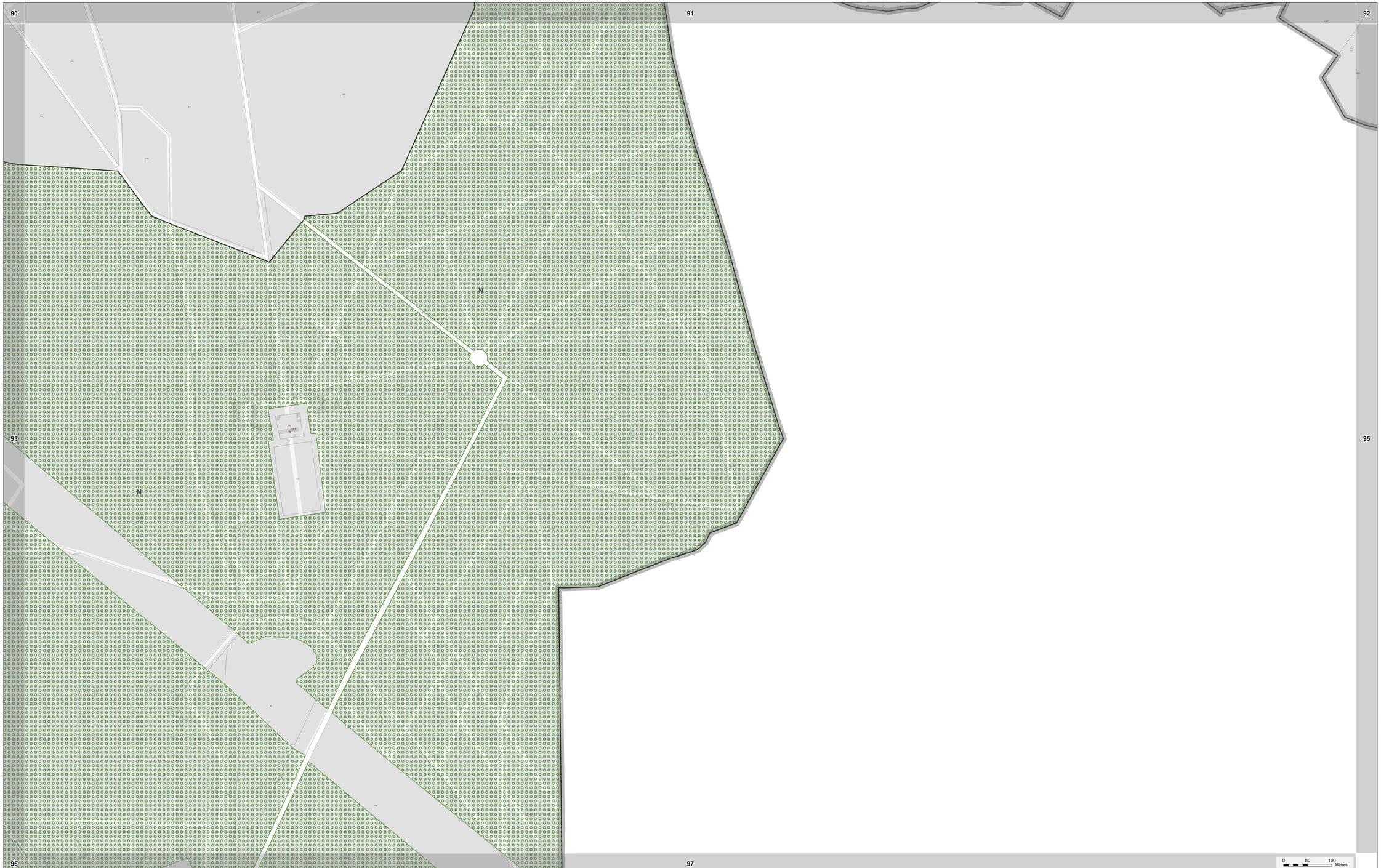

PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

ORLÉANS MÉTROPOLE

PLAN DE ZONAGE AU 2000e
Planche n°94

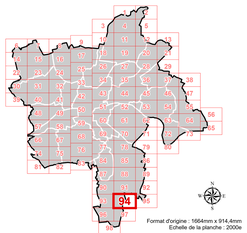

Format d'origine : 1584mm x 914.4mm
Echelle de la planche : 2000e

Produit par Orléans Métropole - Edité le 02/04/2025

- PLUM prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11 juillet 2017
- PLUM approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07 avril 2022
- PLUM mis à jour par arrêtés du 10 juillet 2022 et 19 janvier 2023
- PLUM modifié par délibération du conseil métropolitain du 22 juin 2023

LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zonages d'urbanisme

Zonage d'urbanisme

UC - zone Urbaine de Centralité
- UC1 : les centres extrapolitain
- UC2 : les centres-villes
- UC3 : les centres-bourgs
- UC4 : les centralités de quartiers

UB - zone Urbaine de Boulevard
- les grands boulevards

UF - zone Urbaine de Faubourg
- UF1 : les faubourgs historiques
- UF2 : les faubourgs résidentiels
- UF3 : les faubourgs d'activités

UR - zone Urbaine Résidentielle
- UR1 : les secteurs résidentiels urbains
- UR2 : les secteurs d'ensembles résidentiels
- UR3 : les secteurs pavillonnaires
- UR4 : les secteurs d'habitat diffus
- UR5 : les secteurs ruraux

UP - zone Urbaine de Projet
- les secteurs de projet et de restructuration urbaine

UAE - zone Urbaine d'Activités Economiques
- UAE1 : les secteurs d'activités mixtes
- UAE2 : les secteurs d'activités commerciales
- UAE3 : les secteurs d'activités industrielles
- UAE4 : les secteurs d'activités artisanales et activités médicales

UE - zone Urbaine d'Equipements
- les secteurs d'équipements à vocation collective

1AU - zone à Urbaniser dans un 1er temps
- les secteurs à urbaniser à court et moyen terme

2AU - zone à Urbaniser dans un 2e temps
- les secteurs à urbaniser à moyen et long terme

A - zone Agricole
- les secteurs agricoles

N - zone Naturelle
- les secteurs naturels et sensibles

TMIN : Indice de taille minimale de logements (DC-1.3.2)

Prescriptions d'urbanisme

Prescriptions paysagères et environnementales
- Cône de vue et perspective majeure
- Arbre protégé
- Linéaire boisé
- Alignement d'arbres
- Cœur d'îlot
- Parc et jardin
- Boisement urbain et espace d'ornement
- Espace boisé classé
- Jardins familiaux et partagés
- Frange agricole ou paysagère
- Zone humide et d'aménagement hydraulique

Prescriptions d'aménagement du plan
- Bâti susceptible de changer de destination
- Elément bâti remarquable
- Ensemble patrimonial
- Linéaire commercial protégé
- Emplacement réservé
- Secteur de constructibilité limité
- Secteur imposant un minimum (+) ou un maximum (+) de logements locatifs sociaux
- Zone non aedificandi
- Stationnement de plus de 3 mois
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de transports publics collectifs

EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR

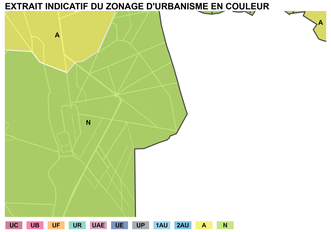

EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES

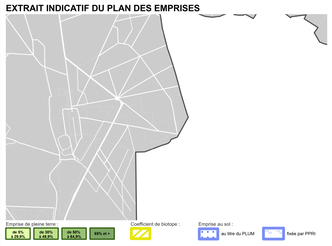
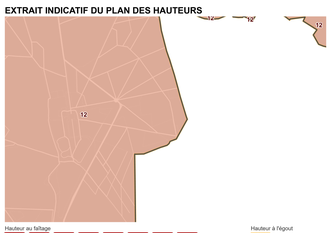
EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS